

(1) Epoux ou Père.  
Prénoms Arnaud, Guillaume,  
ERIC  
Nom (2) LEFFET

né (3) le 26 décembre 1986  
à 22 heures 10  
à Saint-Paul-des-Fossés (Vd  
de Narne)  
fils (4) de (5) Patrick, Jean, Claude  
LEFFET  
et de (5) Anne-Marie, Andréé  
LE CLAIR

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 871

le 1er juillet 2021 (6)



#### MENTIONS MARGINALES (7)

**MARIAGE** célébré à .....

le .....

Il a été déclaré (8) .....

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° .....

#### MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents.

(1) Epouse ou Mère  
Prénoms Émilie, Michèle, Marie

Nom (2) MARTIN

née (3) le 12 janvier 1995

à 19 heures 55.

à Saint-Nazaire-des-Rosés (Val de  
Marne)

fille (4) de (5) Robert, André, Gabriel  
MARTIN

et de (5) Catherine, Françoise, Marie  
DELOUX

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 31

le 1<sup>er</sup> juillet 2021



#### MENTIONS MARGINALES (7)

à ..... heures .....

, le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

*1er* ENFANT (1)

## EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N°896

Le 19 juin 2021 à 03 heures 37 minutes

est née<sup>(2)</sup> **Elisa, Rose, Jeannine LEFFET**

du sexe Féminin à Bry-sur-Marne (Val-de-Marne)

reconnue le<sup>(4)</sup> 21 mai 2021 à Brie-Comte-Robert  
(Seine-et-Marne) par le père

délivré conforme aux registres, le 24 juin 2021

MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>



## EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6)

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance). (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... », ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».